

**Ecole des Cobbers à FROMELLES**  
**Année scolaire 2023-2024**  
**Procès-verbal du 1<sup>er</sup> conseil d'école**  
**Mardi 8 novembre 2022**

Ouverture de séance à 18h15

Etaient présents :

Madame la première adjointe au Maire, en charge de l'école et membre de la commission école : Mme BLONDEL

M PRUVOST et M DEFEVRE, élus municipaux, membres de la commission école

Mme NARDI, responsable périscolaire pour la commune de Fromelles

Mme CAPPE, ATSEM de l'école

Les enseignants : Mme RODRIGUES-FERREIRA, Mme PARMENTIER, M CANY, Mme SANCHEZ, Mme DELEPIERRE, Mme WILLEFERT

Les représentants des parents d'élèves : M VERZELEN, Mme VADUREL, Mme LOBBE, Mme MERY, Mme LUCAS

Madame la secrétaire de l'association de parents d'élèves : Mme GRAVELIN

Madame la Déléguée Départementale de l'Education Nationale : Mme HOUVENAGHEL

Etaient absents excusés :

M. MASSON, Maire de Fromelles

M. PUEL, Inspecteur de l'Education Nationale.

M JAMEZ : élu municipal, membre de la commission école

**1- Résultats des élections de parents d'élèves et définition des rôles de chacun au conseil d'école :**

Résultats des élections : 107 votants sur 178 inscrits. 5 bulletins blancs, 2 bulletins nuls. Soit un taux de participation de 60,11 %. Les 5 sièges sont pourvus.

Félicitations aux parents élus et remerciements pour leur investissement dans l'école.

Tour de table de présentation. Passage de la feuille d'émargement.

Rappel de la hiérarchie dans les écoles : Ministre – Recteur – DASEN – IEN – Directrice et enseignants. La directrice de l'école n'est pas la supérieure des autres enseignants. Le Maire et ses adjoints sont les responsables des locaux, du personnel municipal et des services périscolaires, mais ils ne sont pas les supérieurs hiérarchiques des enseignants.

Lecture d'un extrait de la « mallette des parents » sur le rôle des parents élus et celui du conseil d'école. (<https://mallettedesparents.education.gouv.fr/parents/ID173/les-representants-des-parents-d-eleves>). Les parents qui ont des remarques ou des questions sont donc invités à les faire remonter via les parents élus (attention à ne pas confondre avec l'APE).

Attributions : Le conseil d'école établit et vote le règlement intérieur de l'école. Il participe à l'élaboration du projet d'école et donne son avis sur les questions intéressant la vie de l'école. Ainsi, il s'occupe:

- des actions pédagogiques entreprises pour atteindre les objectifs nationaux
- de l'utilisation des moyens alloués à l'école
- des conditions d'intégration des enfants handicapés
- des activités périscolaires
- de la restauration scolaire
- de l'organisation générale de la semaine d'école (rythme...)

Le conseil d'école est composé de la directrice de l'école, qui le préside, de l'ensemble des maîtres affectés à l'école, de deux représentants parmi les élus municipaux, des représentants élus des parents d'élèves (autant de représentants que l'école comporte de classes), de la déléguée départementale de l'éducation chargée de visiter les écoles.

Dans notre école, il y aura donc 13 personnes qui voteront lors des délibérations.

Monsieur le Maire n'a, normalement, qu'une voix consultative car il a donné son pouvoir de vote aux membres de la commission école. Il ne votera donc aux conseils d'école qu'en l'absence de Mme Blondel, M Pruvost, M Jamez ou M Defevre, détenteurs des 2 voix représentant le conseil municipal.

Les personnes chargées des activités sportives et culturelles, les membres de l'APE, les personnes participant aux actions de prévention et d'aide psychologique, l'équipe médicale scolaire, les assistantes sociales, les ATSEM ou l'inspecteur de l'Education Nationale peuvent également assister au conseil d'école, mais n'ont qu'une voix consultative.

Le personnel municipal, à la demande du Maire peut être présent, à condition d'avoir l'accord de la directrice qui préside le conseil d'école.

Pour ce conseil, aucune question ne nous a été communiquée par les parents élus, car ils n'ont reçu aucune demande des familles.

Pour ce premier conseil d'école, les personnes qui voteront pour les délibérations sont: Mme Parmentier, M Cany, Mme Rodrigues, Mme Delepierre, Mme Willefert, Mme Houvenaghel, Mme Blondel, M Pruvost, Mme Lucas, M Verzelen, Mme Mery, Mme Vadurel et Mme Lobbé.

## **2- Le règlement intérieur :**

Lecture du règlement et débat.

Délibération et vote. Résultats : 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention. Le règlement est accepté à l'unanimité.

Le règlement sera imprimé et distribué à toutes les familles fin novembre.

Le site internet de l'école reste utilisable pour obtenir les informations générales de l'école, mais les informations particulières, sont communiquées via l'ENT directement à chaque famille concernée.

## **3- Bilan de l'évaluation d'école et présentation du nouveau projet :**

Pour mémoire, le projet d'école qui était en place avait été rédigé en 2017 pour une mise en application à partir de la rentrée de septembre 2018.

Les axes prioritaires depuis 2018 étaient :

- 1- Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions
- 2- Créer un climat d'école de confiance et de bienveillance
- 3- S'ouvrir culturellement aux environnements proches et lointains

Afin d'écrire notre nouveau projet d'école, nous avons pu profiter de l'expertise d'évaluateurs externes dans le cadre de l'évaluation d'école. Durant cette évaluation, tous les membres de la communauté éducative (parents, personnel municipal, enseignants) ont pu apporter leur avis sur l'école et un rapport final a été rédigé.

Grâce à ce rapport, nous avons pu diagnostiquer les besoins de notre école afin de réviser notre nouveau projet qui sera la ligne directrice de notre établissement.

Présentation et lecture du nouveau projet rédigé. Présentation de quelques actions menées dans le cadre de ce projet.

- Délégués de CM :

Prise de parole de Mme Parmentier pour présenter le travail mené dans sa classe dans le cadre du parcours citoyen des élèves.

Des élections sont menées chaque année, afin d'élire les 2 élèves qui représenteront leur classe et l'école durant 1 conseil municipal.

Cette année, les élèves ont pris de nouvelles responsabilités : organisation de la cour de récréation (nettoyage hebdomadaire, agencement des espaces, aménagements de nouveaux jeux...) avec le soutien financier de l'Association des Parents d'Elèves.

- Accueil des TPS :

Un projet particulier d'accueil pour les TPS est mis en place dans l'école. Il existait déjà lors du précédent projet d'école et il sera actualisé cette année en liaison avec Mme Rodrigues.

L'enseignante met en place de nouvelles actions dans ce cadre.

Prise de parole de Mme Rodrigues pour présenter la classe de TPS-PS. Les enfants sont accueillis tout au long de l'année et viennent en fonction de leur rythme propre.

Concernant les collations, elles ne sont plus individuelles, mais collectives : les familles s'inscrivent sur un planning si elles choisissent de participer à cette collation faite de fruits ou de produits laitiers.

- Projet chorale :

Le nouvel enseignant titulaire de l'école est responsable de la chorale.

Prise de parole de M Cany pour présenter le projet de cette année. Un décloisonnement de service est organisé dans les classes d'élémentaire pour que Monsieur Cany puisse intervenir dans chaque classe avec les élèves afin d'apprendre les chants en petit comité. De plus, les élèves se retrouvent régulièrement pour chanter ensemble les chants appris. Plusieurs représentations sont prévues : lors de la soirée du téléthon, pour la galette des aînés et avec le programme des concerts de poche (représentation du 02/02).

- Liaison GS-CP

Cette année, nous renforçons la liaison entre la maternelle et l'élémentaire afin de répondre aux besoins liés aux évaluations nationales.

Prise de parole de Mme Delepierre. Les CP retrouvent les GS tous les mardis après-midis de 14h00 à 14h45. Durant cette séance hebdomadaire, nous travaillons surtout la lecture et le français durant les 2 premières périodes. De plus, nous menons des projets communs en sciences (le vivant avec les poules de l'école, l'espace avec le système solaire, la technique avec le travail sur l'eau...). Pour les périodes 3 et 4, les interactions seront surtout centrées autour des mathématiques.

#### 4- Le périscolaire :

Présentation par Delphine et Mme Nardi de l'organisation du service périscolaire.

- Cantine :
  - Les enfants de la maternelle sont encadrés par Delphine, Marie et Sabrina durant leur pause méridienne. Ils mangent dans une salle qui leur est dédiée (la salle d'évolution qui est installée et nettoyée tous les jours) et ont le temps nécessaire pour manger à leur rythme.
  - Les enfants de l'élémentaire sont encadrés par Mélissa, Charlotte, Michaël et Elise. Ils mangent en 2 services : de 12h00 à 12h35 pour les CP/ce1/ce2 et de 12h40 à 13h15 pour les ce2/cm1/cm2. Ils partagent donc la grande salle de garderie.
  - Charlotte est sur place et elle reçoit les parents qui ont des questions au quotidien. Concernant la réservation des repas (rappel : via l'adresse mail [periscolaire@fromelles.fr](mailto:periscolaire@fromelles.fr)), il faut passer les commande la semaine qui précède le jour de cantine.
- Garderie du matin : Elle est assurée par Delphine (7h00-> 8h00), puis Marie et Charlotte (8h00->9h00). Les enfants ne doivent pas s'inscrire, il suffit de les déposer directement en sonnant. Pour des raisons de sécurité, la grille ne pourra pas être ouverte avant 7h00, ce n'est pas la peine d'insister en sonnant plusieurs fois, l'assurance de l'établissement ne couvrirait pas les incidents s'ils advenaient avant l'heure d'ouverture de la garderie.
- Garderie du soir :
  - Pour le goûter (16h30 -> 16h45), merci de privilégier les fruits et gâteaux équilibrés. Les bonbons ne sont pas acceptés. Durant ce temps, les familles ne peuvent pas récupérer les enfants, car c'est le moment où tout le monde s'installe et où le pointage est fait. Merci de ne pas sonner entre 16h30 et 16h45, personne n'ouvrira.
  - Pour l'aide aux devoirs. Comme précisé précédemment, ce n'est pas une assurance que les devoirs seront tous finis. C'est une aide apportée aux familles mais qui ne dispense pas les parents de vérifier que tout a bien été assimilé par leur enfant. L'aide aux devoirs est assurée par Charlotte et des personnes bénévoles pour donner un coup de main. En fonction du nombre d'enfants inscrits et présents, l'aide aux devoirs peut être organisée sur plusieurs salles :

salle d'évolution, classe des MS-GS... Les groupes sont séparés en fonction de l'âge des enfants. Les enfants qui participent à l'aide aux devoirs doivent rester jusqu'à 17h30, fin du service.

- La garderie du soir se termine à 18h45 (plus aucun enfant à cette heure dans les bâtiments), les parents doivent être ponctuels. En cas de dépassement de cet horaire, le surcoût de charge sera répercuté sur la facture envoyée à la famille.

Prochain conseil d'école : mardi 6 février 2024

Clôture de séance : 20h35